



BR

Lancement des Quartiers durables franciliens

L'association Ekopolis a lancé, le 2 décembre, la démarche Quartiers durables franciliens. Elle suit les pas des dispositifs déjà implantés en régions Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie. Tout comme le fait depuis 2017 la démarche Bâtiments durables franciliens à l'échelle du bâtiment (100 opérations accompagnées en 2021, 60 maîtrises d'ouvrage engagées), Quartiers durables franciliens, destiné à accompagner et évaluer des opérations d'aménagement durable en Île-de-France, a été développé pendant plus d'un an par une centaine de professionnels (collectivités, urbanistes, aménageurs, promoteurs, architectes, BET...). La démarche porte une attention particulière aux enjeux propres au territoire francilien en matière de rénovation énergétique, renaturation des sols, santé, mobilité, biodiversité. Elle prévoit un accompagnement sur le long terme, à partir de la programmation et jusqu'à deux ans après la livraison. Elle comprend une forte dimension sociale et participative.

L'EPF Ile-de-France entre rattrapage et relance

L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (Epif) a bénéficié, au cours de l'année 2021, d'un rebond de ses activités : 340 millions d'euros de cessions, en hausse de 15 %, et 540 millions d'acquisitions (+8 %). Pour Gilles Bouvelot, directeur général, « l'accélération d'activité de l'EPF Ile-de-France résulte en premier lieu d'un effet de rattrapage ; les projets suspendus en 2020, le temps d'un réexamen par les équipes nouvellement élues, ayant été finalement relancés. C'est aussi, probablement, nous le verrons en 2022, les prémices d'une reprise durable ». Fort de ce regain d'activité, le budget de l'Epif pour 2022 augmente : 530 millions d'euros pour les acquisitions (contre les 500 millions d'euros par an prévus dans le PPI 2021-2025) et 330 millions d'euros pour les cessions (contre les 315 millions d'euros prévus initialement). « La montée en puissance budgétaire pour 2022 montre que l'EPF Ile-de-France est prêt à accompagner la reprise d'activité et s'inscrit dans la trajectoire de relance soutenue par les pouvoirs publics », commente le président Jean-Philippe Dugoin-Clément.

Par ailleurs, l'Etablissement foncier francilien a détaillé les principales dispositions adoptées par le conseil d'administration du 26 novembre dernier. D'abord, la poursuite de requalification des copropriétés dégradées et de lutte contre l'habitat indigne ; l'EPFIF cite plusieurs opérations à Clichy-sous-Bois, à Grigny, à Mantes-la-Jolie ou encore à Villepinte. Ensuite, le développement de quatre opérations de recyclage urbain - à Gonesse, La Ville au Bois, Aubervilliers et Aubergenville - qui doivent bénéficier de la première session du Fonds Friche mis en place par l'Etat. Enfin, la prolongation de la convention d'application sur le volet « Améliorer la connaissance des enjeux et du contexte foncier » - associant l'Etat, les régions Normandie et Ile-de-France et les EPF Normandie et Ile-de-France dans le cadre du contrat de plan interrégional Etat-Région de la Vallée de la Seine - a été approuvée. (JBF)

